

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 22 septembre 2016

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, 5^e étage, le jeudi 22 septembre 2016, à 14 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 septembre 2016.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1160709003

Ocroti d'un contrat de 3 696 190,04 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, construction de saillies, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 4 000 763,29 \$, incluant des incidences au montant de 304 573,25 \$, conformément à l'appel d'offres public DDTTP 54-16-09 (8 soumissionnaires).

30 – Administration et finances

30.01 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166359002

Autorisation au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, pour forcer l'exécution des travaux de démolition visant à assurer la sécurité du public et rendre conforme aux règlements municipaux le bâtiment situé sur le lot 2 003 077 (3476, rue Saint-Dominique) du cadastre du Québec.

District(s) : Jeanne-Mance

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166768008

Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne, à l'intersection de la rue De Brébeuf.

District(s) : DeLorimier

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

M^e Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 21 septembre 2016



Dossier # : 1160709003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 3 696 190,04 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, construction de saillies, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autoriser une dépense totale à cette fin de 4 000 763,29 \$ incluant des incidences au montant de 304 573,25 \$. Appel d'offres public : DDTTP 54-16-09 - huit (8) soumissionnaires

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande : OCTROYER UN CONTRAT DE 3 696 190,04\$, TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES, À LA FIRME EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. POUR DES TRAVAUX DE PLANAGE ET DE REVÊTEMENT BITUMINEUX , RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES, CONSTRUCTION DE SAILLIES, LÀ OÙ REQUIS, SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL ET AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE À CETTE FIN DE 4 000 763,29 \$ INCLUANT DES INCIDENCES AU MONTANT DE 304 573,25 \$. APPEL D'OFFRES PUBLIC : DDTTP 54-16-09 - HUIT (8) SOUMISSIONNAIRES

ATTENDU QUE le réseau routier local est dans un état de dégradation avancé;

ATTENDU QUE les saillies contribuent à l'apaisement de la circulation et au verdissement de l'arrondissement;

ATTENDU QUE les saillies augmentent le niveau de sécurité des piétons et des cyclistes;

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense totale de 4 000 763,29 \$, incluant les taxes et les incidences, pour les travaux de planage et de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, construction de saillies, là où requis, dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans les limites décrites aux documents de soumission.- P.R.R 2016, comprenant tous les frais y afférents, le cas échéant;

2. d'accorder à la compagnie « Eurovia Québec Construction Inc. » le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, d'une somme totale de 3 696 190,04 \$ incluant les taxes et les contigneces, conformément aux documents de soumission préparés dans le cadre de ce contrat;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 23,4 % par l'arrondissement, pour un montant de 937 504,01 \$, taxes incluses et à 76,6 % par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour un montant de 3 063 259,28 \$, taxes incluses.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-09-21 10:32

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1160709003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 3 696 190,04 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, construction de saillies, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autoriser une dépense totale à cette fin de 4 000 763,29 \$ incluant des incidences au montant de 304 573,25 \$. Appel d'offres public : DDTTP 54-16-09 - huit (8) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de réfection routière PRR-2016, la Direction du développement du territoire et des travaux publics procédera à des travaux de planage et de pose d'un nouveau revêtement bitumineux, de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, de construction de saillies, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement. À ces travaux, on associe également des travaux de réparations et/ou de remplacement des utilités publiques de la Ville présentes sur les tronçons de rues visés par ce contrat de même que des travaux d'installation de dos d'ânes dans d'autres rues diverses. En outre, des travaux de reconstruction de sections de trottoirs mineurs et de bordures, répartis sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement (environ 2 000 m²) sont également prévus dans le cadre de ce contrat.

Il est à mentionner que l'arrondissement a octroyé un mandat de services professionnels à la firme « Axor Experts-Conseils inc. » pour la préparation des plans et devis des travaux en utilisant l'entente-cadre n° 15-14461 octroyée par le conseil d'agglomération de Montréal et intervenue entre la Direction des Transports (DT) et la firme « Axor Experts Conseils inc. ».

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie « Eurovia Québec Construction Inc.», le plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 24 août au 8 septembre 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de quinze jours (15) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

· L'addenda n° 1 émis le 30 août 2016 : cet addenda a consisté à la correction de la quantité relative à l'item "Manchon de signalisation" de la formule de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 2160709001- DA160709001 du 12 mai 2016- Autoriser une dépense d'honoraires professionnels pour un montant maximum de 29 884,88 \$, incluant les taxes, à la firme Axor Experts Conseils inc. pour la préparation des plans et devis pour des travaux de construction de dos d'âne et de trottoirs mineurs sur diverses rues de l'arrondissement le Plateau-Mont-Royal , conformément à l'entente cadre 15-14461 (CG15 0548)

GDD 1154822053- CG15 0548 du 24 septembre 2015- Conclure des ententes cadres de services professionnels avec AXOR Experts-Conseils inc. et CIMA+ s.e.n.c. pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de feux de circulation et de réaménagement géométrique - Appel d'offres public 15-14461 (7 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet.

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat se subdivisent en trois volets :

Volet A: Les travaux du volet A consistent à effectuer le planage et la pose d'un nouveau revêtement bitumineux, la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures ainsi que la construction de saillies, là ou requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

La liste des rues visées par ces travaux est décrite ci-après :

- Rue Garnier entre la rue Marie-Anne et l'avenue Mont-Royal;
- Rue Chapleau entre les rues Sherbrooke et Rachel;
- Rue Clark entre les avenues des Pins et Duluth;
- Rue St-Dominique entre la rue Roy et l'avenue Duluth;
- Rue Chambord entre les rues Gilford et St-Grégoire;
- Rue Marie-Anne entre la rue Marquette et l'avenue Papineau;
- Rue Marie-Anne entre les rues Chambord et Garnier
- Avenue Hôtel-de-Ville entre la rue Napoléon et l'avenue Duluth.

Les travaux de réaménagements géométriques projetés (saillies) sont prévus aux intersections des rues Saint-Dominique et Roy, Chambord et Marie-Anne ainsi que Napoléon et Hôtel-de-Ville.

Volet B: Les travaux du volet B consistent en la reconstruction ponctuelle de sections de trottoirs et de bordures (environ 2 000 m²) répartis sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. La liste de ces sections de trottoirs est jointe au présent sommaire.

Volet C : les travaux du volet C consistent en la construction de dos d'ânes sur diverses rues de l'arrondissement le Plateau- Mont- Royal. La liste des dos d'âne est jointe au présent sommaire.

Le pourcentage des contingences inscrit au bordereau de soumission pour chacun des volets est de 10%. Des incidences sont prévues pour les travaux de marquage et de signalisation, les travaux d'ajustement des cadres et couvercles des compagnies d'utilités publiques, l'horticulture ainsi que les honoraires du laboratoire mandaté pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par la firme Axor Experts Conseils inc. et le montant soumis :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Eurovia Québec Construction Inc.	3 326 571,04 \$	369 619,00 \$	3 696 190,04 \$
2	DEMIX CONSTRUCTION, une division de Groupe CRH Canada inc.	3 479 635,62 \$	386 626,18 \$	3 866 261,80 \$
3	Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	3 485 323,33 \$	387 258,15 \$	3 872 581,48 \$
4	Pavages Métropolitain inc.	3 630 589,98 \$	403 398,89 \$	4 033 988,87 \$
5	Groupe TNT inc.	3 684 318,45 \$	409 368,72 \$	4 093 687,17 \$
6	Construction Bau-Val inc.	3 862 043,50 \$	429 115,94 \$	4 291 159,44 \$
7	Les Constructions et Pavages Jeskar inc.	3 947 283,03 \$	438 587,00 \$	4 385 870,03 \$
8	Construction Soter inc.	4 196 238,99 \$	466 248,78 \$	4 662 487,77 \$
Estimation réalisée par le consultant Axor Experts Conseils inc.				3 929 124,54 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>				4 112 778,33 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				11,27 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>				966 297,73 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>				26,14 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>				- 232 934,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la				-5,93 %

dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			170 071,76 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,60 %

Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément aux décrets # 1049-2013 et # 795-2014 adoptés le 23 octobre 2013 et le 24 septembre 2014, respectivement. L'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Construction inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 2 février 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 13 septembre 2016. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Construction Inc., est le suivant : 5681-2563-01 et son attestation de Revenu Québec a été délivrée le 20 juillet 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer pour les travaux de planage et de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, construction de saillies, construction de dos d'âne, là où requis, citées dans la rubrique « Description », est de 3 696 190,04 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 3 326 571,04 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 369 619,00 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 4 000 763,29 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 304 573,25 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 76,6 % par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2016 et à 23,4 % par l'arrondissement.

Une analyse comparative des coûts entre l'estimation détaillée réalisée par la firme Axor Experts-Conseils inc. et celle de l'adjudicataire a été effectuée. À cet effet, nous constatons que le montant de la soumission est de 5,93 % inférieur à celui de l'estimation de la firme Axor Experts-Conseils inc.

La répartition des incidences (taxes incluses), par catégorie, est définie comme suit :

- Travaux de marquage et signalisation : 56 705,67 \$ - DT
- Surveillances des travaux : 21 420 \$ (23,8 %) Arrondissement et 68 580 \$ (76,2%) DT.
- Laboratoire (contrôle qualitatif): 35 438,28 \$ (30,45 %) Arrondissement et 80 929,30 \$ (69,55 %) DT
- Horticulture : 17 500 \$ - DT
- Travaux d'ajustement des cadres et couvercles des compagnies d'utilités publiques : 20 000 \$ - DT
- Démolition d'une base par la CSEM au coin de l'intersection des rues Napoléon et Hôtel-de-Ville : 4 000 \$- DT

En définitif, le coût total, incluant les taxes, du contrat assumé par la DT (SIVT) et l'arrondissement se résume comme suit :

Description des volets	Coût budgétaire par volet	Arrondissement	DT (SIVT)
Volet A -Travaux de Planage et de pose d'un nouveau revêtement bitumineux sur les huit rues	2 298 922,49 \$	0 \$	2 298 922,49 \$
Volet A - Trottoirs et saillies sur les huit rues	516 621,82 \$	0 \$	516 621,82 \$
Volet B - Trottoirs et bordures (environ 2000 m2)	695 376,16 \$	695 376,16 \$	0 \$
Volet C - Dos d'ânes	185 269,57 \$	185 269,57 \$	0 \$
Total Travaux, contingences incluses	3 696 190,04 \$	880 645,73 \$	2 815 544,31 \$
Incidences	304 573,25 \$	56 858,28 \$	247 714,97 \$
Total travaux+incidences- Pourcentage	4 000 763,29 \$ 100%	937 504,01 \$ 23,4 %	3 063 259,28 \$ 76,6 %

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Rendre les infrastructures routières plus sécuritaires et prolonger la durée de vie de celles-ci.
- Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 5 janvier 2017 soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lien à faire avec le 3-1-1

Des avis aux résidents seront distribués avant le début des travaux, pour les informer des conditions et impacts des travaux ainsi que les coordonnées des personnes à contacter au besoin.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les dates visées sont ci-après précisées :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent sommaire par le conseil d'arrondissement

- Début des travaux : 10 octobre 2016
- Fin des travaux : Printemps 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 14 septembre 2016
Michel TANGUAY, 14 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-14

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

**Dossier # : 1166359002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux de démolition visant à assurer la sécurité du public et rendre conforme le bâtiment sis sur le lot 2 003 077 (3476, rue Saint-Dominique) du cadastre du Québec, aux règlements municipaux

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
AUTORISER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE À INTENTER TOUTES LES PROCÉDURES JUDICIAIRES REQUISES, Y COMPRIS, LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À L'INJONCTION DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTRÉAL POUR FORCER L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE DÉMOLITION VISANT À ASSURER LA SÉCURITÉ DU PUBLIC ET RENDRE CONFORME LE BÂTIMENT SIS SUR LE LOT 2 003 077 (3476, RUE SAINT-DOMINIQUE) DU CADASTRE DU QUÉBEC AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite assurer la sécurité du public

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite faire respecter la réglementation municipale.

Il est recommandé :

D'autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux de démolition visant à assurer la sécurité du public et rendre conforme le bâtiment sis sur le lot 2 003 077 (3476, rue Saint-Dominique) du Cadastre du Québec aux règlements municipaux.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-09-21 17:29

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1166359002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux de démolition visant à assurer la sécurité du public et rendre conforme le bâtiment sis sur le lot 2 003 077 (3476, rue Saint-Dominique) du cadastre du Québec, aux règlements municipaux

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment sis au 3476, rue Saint-Dominique est vacant depuis de nombreuses années. Il s'agit d'un bâtiment commercial et/ou industriel de trois (3) étages. Depuis 2010, le bâtiment se dégrade d'une façon marquée et suscite de nombreuses plaintes de la part des citoyens riverains.

Vers le 10 juin 2010, une partie du parement de maçonnerie en façade, de même qu'un morceau de linteau, sont tombés sur la voie publique, forçant l'intervention du SPVM, du SIM, de même que de l'équipe d'inspection de l'arrondissement. La rue saint-Dominique doit être complètement fermée à la circulation pendant une journée et sera rouverte sous les recommandations de l'ingénieur.

Un litige éclate entre les copropriétaires et des démarches judiciaires sont entreprises, laissant le bâtiment en mauvais état durant la période des procédures. Un des copropriétaires, devient officiellement l'unique propriétaire, le 15 juillet 2011.

Le 14 décembre 2012, une demande de certificat d'autorisation de démolition est déposée à l'arrondissement. La demande est accompagnée d'un projet de remplacement visant la construction d'un édifice résidentiel sur le lot.

Pendant ce temps, nous continuons à recevoir des plaintes pour l'état de délabrement du bâtiment, de même que pour la présence à l'intérieur de squatteurs .

Le 5 août 2014, l'arrondissement procède de nouveau à l'installation d'un périmètre de sécurité en façade sur la rue Saint-Dominique par mesure préventive, la présence d'une fissure longitudinale sur le coin sud-est a été constatée. Une expertise d'ingénieur est alors demandée.

Le 3 septembre 2014, nous recevons un rapport d'expertise de la Firme Les consultants LGL, daté du même jour, précisant que le bâtiment représente plusieurs déficiences, qu'il

n'est pas sécuritaire et représente un danger pour le public. Il recommande la démolition du bâtiment pour assurer la sécurité du public.

Le 4 novembre 2014, le comité de démolition via la décision numéro CD14-009 autorise la démolition du bâtiment. Il émet deux conditions, soit que le propriétaire dépose une garantie bancaire de 25 000\$, valide pour 24 mois afin d'assurer la réalisation des travaux de démolition et qu'il fournisse une attestation par laquelle il s'engage à assurer la protection des murs partagés avec le bâtiment au nord contre le gel à l'aide d'un revêtement incombustible.

Le propriétaire refuse systématiquement de remplir les deux conditions demandées par le comité de démolition. La demande sera officiellement annulée le 8 juin 2016 après de nombreuses tentatives de la part de l'arrondissement d'obtenir ces documents.

Le bâtiment est constamment squatté. Le SPVM et les inspecteurs de l'arrondissement ont dû intervenir de nombreuses fois pour demander au propriétaire de le barricader.

En tout, sept (7) avis d'infraction ont été signifiés au propriétaire, lui demandant de se conformer à la réglementation et d'enrayer les conditions dangereuses.

De plus, 12 constats d'infraction ont été émis aux différents propriétaires depuis 2010.

À ce jour, le bâtiment est en vente et la situation n'est toujours pas corrigée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

NA

DESCRIPTION

Il y aurait lieu d'Autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux de démolition et assurer la sécurité du public sur le lot 2 003 077 (3476, rue Saint-Dominique) du Cadastre de Québec.

JUSTIFICATION

Assurer la sécurité du public et faire respecter la réglementation en vigueur

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon les procédures judiciaires à intervenir

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François MELOCHE
Chef de section.

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MELOCHE
Chef de section.

Le : 2016-09-13



Dossier # : 1166768008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne à l'intersection de la rue De Brébeuf

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
ÉDICTER UNE ORDONNANCE ÉTABLISSANT L'IMPLANTATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT SUR LA RUE MARIE-ANNE À L'INTERSECTION DE LA RUE DE BRÉBEUF

ATTENDU QUE la demande d'implanter un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne à l'intersection de la rue De Brébeuf a fait l'objet de nombreuses requêtes des citoyens ainsi que du poste de quartier du service de police de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'ajout d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne à l'intersection de la rue De Brébeuf améliorera la sécurité des piétons et cyclistes qui se déplacent dans le secteur;

Il est proposé :

- D'édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne à l'approche est de l'intersection de la rue De Brébeuf;
- D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-09-09 14:20

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1166768008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne à l'intersection de la rue De Brébeuf

CONTENU

CONTEXTE

La demande d'installation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne à l'intersection de la rue De Brébeuf a fait l'objet de nombreuses requêtes de citoyens depuis 2009 (13 requêtes dont 9 depuis 2014), de même que de l'agent de police du poste de quartier qui est affecté à la circulation. Une demande d'installation de feux de circulation a été soumise à la ville centre mais l'étude réalisée n'a pas permis de justifier ce type de mode de gestion. L'Arrondissement a donc procédé à une étude de justification d'arrêt sur la rue Marie-Anne, de façon à ce que l'intersection soit gérée par des arrêts toutes directions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Suite à l'étude de l'intersection, il est recommandé d'implanter un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne à l'approche est de l'intersection avec la rue De Brébeuf.

JUSTIFICATION

La gestion de l'intersection par des arrêts toutes directions est justifiée lorsque les cyclistes sont inclus dans les débits véhiculaires, soit lorsque la piste cyclable bidirectionnelle de la rue De Brébeuf, qui fait partie de la Route Verte, est officiellement ouverte (du 1er avril au 15 novembre), c'est-à-dire 7 mois et demi par année. En effet, le critère exigeant que le ratio des débits rue principale/rue secondaire soit inférieur à 2,3 est atteint pour toute la durée du comptage lors de cette période. Malgré le fait que la condition de la proximité des feux de circulation (De La Roche et De Lanaudière) ne soit pas respectée (condition 3), il en ressort que cette condition est plus ou moins applicable dans le contexte urbain montréalais

alors que cette situation n'est pas inhabituelle dans l'Arrondissement. Considérant que la piste cyclable pourrait devenir praticable en période hivernale alors que la pratique du vélo est en constante augmentation, la présence d'un arrêt sur la rue Marie-Anne est d'autant plus recommandée qu'elle permettra d'améliorer la sécurité des nombreux cyclistes. Selon les données de septembre 2013, plus de 650 cyclistes circulent sur la piste cyclable bidirectionnelle de la rue De Brébeuf et traversent l'intersection de la rue Marie-Anne à l'heure de pointe du matin et 550 lors de celle de l'après-midi. Par jour, ce sont régulièrement plus de 6000 cyclistes qui ont été enregistrés sur cet axe (données de 2015).

L'arrêt améliorera également la sécurité des écoliers qui se rendent à l'école Lanaudière située au coin des rues Chambord et De Lanaudière, puisque la rue Marie-Anne fait partie des corridors scolaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Travaux exécutés par l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. Le coût des travaux est entièrement à la charge de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels par l'amélioration de la sécurité des résidents, piétons et cyclistes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place d'un panneau d'arrêt contribuera à la sécurité des piétons fréquentant le secteur, des écoliers qui se rendent à l'école Lanaudière et des cyclistes qui circulent sur la piste cyclable bidirectionnelle de la rue De Brébeuf.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panneaux indiquant la signalisation à venir seront installés à l'endroit où les panneaux d'arrêt sont prévus, 30 jours précédant leur implantation.

Des panneaux de signalisation indiquant «nouvelle signalisation» seront installés une fois les panneaux d'arrêt implantés et devront demeurer en place pendant 30 jours.

L'annonce sera faite dans le communiqué des faits saillants du conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de travail et plan de marquage à transmettre à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 9 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline VIEN
Ingénieure en circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-09

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques